

COMMUNE DE 7830 SILLY
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PROJETS DE « PLAN D'EXPLOITATION DES ÉOLIENNES » ET DE « PLAN RELATIF À L'ACOUSTIQUE DES ÉOLIENNES » - PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
12 février 2020	17 février 2020	Administration communal, service environnement, rue St.Pierre 2 à 7830 SILLY le 2 avril 2020	Monsieur Bertoux Nicolas 068/25 05 05 Madame Lessens Cathy 068/25 05 31

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et le samedi matin de 9 h à 12 h au service population de la commune, Place communale 18 à 7830 SILLY.

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur Internet via le

lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/plan-exploitation-eoliennes/>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Monsieur Bertoux Nicolas au 068/25 05 05 ou Madame Lessens Cathy au 068/25 05 31.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites électroniques a accès au formulaire prévu à cet effet sur le lien <http://environnement.wallonie.be/plan-exploitation-eoliennes/>. A défaut, le formulaire PDF imprimable sur format papier, téléchargeable via l'adresse Internet susvisée, peut être envoyé dûment complété (pour le 02/04/2020 au plus tard) à l'administration communale ou encore à l'administration régionale à l'adresse suivante :

<p>Plan d'exploitation des éoliennes et plan relatif à l'acoustique des éoliennes</p> <p>Via courriel : plan-exploitation-eoliennes@spw.wallonie.be</p> <p>ou par courrier :</p> <p>Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles, et Environnement – SPW ARNE</p> <p>Département de l'Environnement et de l'Eau – Département des politiques européennes et des accords internationaux</p> <p>Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES</p>
--

SILLY, le 11 février 2020.

Le Directeur Général f.f,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,



A l'initiative du Gouvernement wallon, ces plans, de catégorie A.2., sont soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ces plans ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ces plans sont également soumis aux consultations transfrontalières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera les plans susvisés par arrêté délibéré en son sein.